



Communication aux actionnaires - Informations relatives à l'AG 2022

Chers actionnaires,

Comme les années précédentes, nous souhaitons vous contacter en amont de notre Assemblée Générale 2022 (« AG »), prévue le 26 avril 2022 à 14h30.

Nous profitons de cette occasion pour vous présenter les principaux développements du groupe FDJ en matière de Gouvernance et de RSE, et vous apporter des précisions sur les principales résolutions soumises à votre approbation lors de notre prochaine AG.

Performance financière et extra-financière 2021

L'année 2021 a marqué le retour du groupe FDJ à son rythme de croissance pré-crise pour l'ensemble de ses activités. La performance remarquable du Groupe confirme la pertinence de sa stratégie et a incité la Société à revoir à la hausse les objectifs 2025 communiqués lors de son introduction en bourse.

Sur la base des excellents résultats de 2021, il vous sera demandé d'approuver un dividende de 1,24€ par action, soit une augmentation de 38% par rapport à l'an passé. Le montant proposé correspond à un taux de distribution de 80%, conforme à la politique de distribution de dividendes de la Société communiquée en 2019 lors de son introduction en bourse.

Le groupe FDJ ne cesse de renforcer sa responsabilité sociale, et continuera également à allier performance financière et engagements extra-financiers au profit de l'ensemble de ses parties prenantes. A ce titre, en 2021 le groupe FDJ a su maintenir un niveau de performance extra-financière élevé, et a conservé la RSE au cœur de ses priorités stratégiques pour 2025, comme en témoignent les conditions de performance liées à la rémunération variable des principaux dirigeants exécutifs. En 2021, FDJ a obtenu la note A+ de Moody's ESG pour la troisième année consécutive ; et une évaluation globale de 70/100 (contre 66/100 l'année précédente), représentant le plus haut score parmi ses pairs sectoriels.

La contribution de la Société à la richesse nationale a été de 6,2 milliards d'euros, soit 0,25% du produit intérieur brut (PIB). En matière d'emploi, les activités du groupe FDJ ont généré en France 54 800 postes de travail nouveaux ou existants.

À la suite de l'inscription de la raison d'être de la Société dans ses statuts, avec votre soutien lors de l'Assemblée Générale 2020, le groupe FDJ veille à ce que ses responsabilités sous-jacentes soient soutenues par des actions concrètes. A cet égard, un [Comité des Parties prenantes](#) a été créé en décembre 2020 pour superviser la bonne mise en œuvre des engagements du groupe FDJ et favoriser un dialogue de qualité entre le Groupe et ses parties prenantes. Le Comité des Parties prenantes veille à ce que le Groupe promeuve un modèle de jeu responsable, et revoit de manière globale les politiques RSE, répondant aux enjeux essentiels pour FDJ.

Changements au sein du Conseil (résolutions 5 à 7)

Lors de la prochaine assemblée générale, il vous sera demandé de voter pour la réélection de Xavier Girre en tant qu'administrateur indépendant. Depuis le 21 novembre 2019, Monsieur Girre est Président du Comité d'Audit et des Risques de FDJ et apporte sa précieuse contribution et ses connaissances financières au Conseil. Monsieur Girre est Directeur Exécutif



Groupe en charge de la direction financière Groupe chez EDF, il porte une attention particulière aux défis liés à la performance et l'impact des entreprises.

Sur proposition de l'Etat français, il vous sera également proposé de réélire Didier Trutt et Ghislaine Doukhan qui apportent tous deux leurs précieuses expériences au Conseil et aux Comités dont ils sont membres. Madame Doukhan est Directrice générale de Safran Power Units et membre du Comité exécutif de Safran Helicopter Engines. Monsieur Trutt est Président et Directeur Général du groupe IN ("Imprimerie Nationale"). Ils ont tous deux démontré leurs compétences dans les secteurs des technologies de l'information et des services.

Concernant la composition du Conseil, nous vous rappelons que Monsieur Henri Lacaille a été remplacé le 22 octobre 2021 par Monsieur Jacques Sonnet en qualité de représentant de la Fédération Nationale André Maginot (FNAM). Le 1^{er} mars 2022, Madame Florence Barjou, a remplacé Madame Françoise Debrus en tant que représentante de Predica, administrateur indépendant. Les deux précédents représentants ayant pris leur retraite.

Nous soulignons également que le mandat de Monsieur Charles Sarrazin, représentant de l'Etat français, sera renouvelé cette année par arrêté pour 4 ans. Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, son renouvellement n'est pas soumis au vote des actionnaires.

A la suite de l'assemblée générale, le conseil d'administration serait donc composé de 15 membres, dont deux représentants des salariés et un représentant des salariés actionnaires, garantissant une compréhension approfondie des points de vue et des intérêts de l'ensemble du personnel du Groupe. De plus, la moitié des administrateurs (hors représentants des salariés ou des actionnaires salariés) serait indépendante, et la composition du Conseil reflèterait une parité parfaite.

A ce titre, le groupe FDJ encourage également l'égalité femmes-hommes, la diversité générationnelle et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes les entités du groupe. En 2021, 34,6% des managers du groupe sont des femmes (contre 39,2% pour l'ensemble des salariés). La Société a pour objectif d'atteindre en 2023 le même pourcentage de femmes manager que dans le Groupe.

Rémunération des dirigeants Mandataires Sociaux (résolutions 11 à 13 et 15)

La rémunération des deux dirigeants mandataires sociaux (DMS) en 2021 reflète parfaitement la politique de rémunération 2021 (approuvée par les actionnaires avec 99.6% de soutien) et la performance exceptionnelle du groupe FDJ.

La rémunération fixe reste inchangée pour la durée restante du mandat des deux dirigeants mandataires sociaux. La rémunération variable est structurée sur la base d'un bonus annuel en monétaire (STI) et d'un plan d'intéressement à long terme en actions de performance (LTI).

En concerne le bonus annuel, STI :

L'assemblée générale 2021 a approuvé une évolution progressive et conditionnelle de la rémunération variable annuelle des DMS afin de lui permettre de passer, hors surperformance, de 25% de la rémunération fixe (à objectifs atteints à 100%) en 2020, à 100% de la rémunération fixe (à objectifs atteints à 100%) en 2024. En conséquence, le bonus annuel représente cette année 60% de leur rémunération fixe.

Pour rappel lors de l'exercice précédent, le taux de conversion de l'EBITDA en cash avait remplacé le critère de Cash Flow libre dans le bonus annuel, en ligne avec les indicateurs de la communication financière du Groupe depuis son introduction en Bourse.



Prenant en compte les commentaires des investisseurs, la Société a, cette année, amélioré la transparence sur les critères et seuils de rémunération variable.

Le groupe FDJ a ainsi structuré les critères RSE / Jeu Responsable ex-ante autour de 3 indicateurs quantifiables, afin d'aligner d'avantage la rémunération des dirigeants mandataires sociaux aux objectifs RSE du Groupe :

- Un critère de Jeu Responsable mesurant la part du revenu brut que représentent les joueurs de loterie en ligne à haut risque ;
- Un critère lié à l'environnement avec un objectif de réduction des émissions de carbone du Groupe ;
- La notation Moody's ESG, qui mesure la performance du Groupe en matière de développement durable par rapport à ses pairs sectoriels.

En ce qui concerne le plan d'intéressement à long terme, LTI :

Dans l'objectif d'un meilleur alignement avec la performance de l'action, les dirigeants mandataires sociaux se sont vu attribuer pour la première fois des actions de performance en 2021. Pour rappel, en 2020 en raison de la pandémie le Conseil avait reporté à 2021 la mise en place du plan d'intéressement à long terme.

En termes de critères de performance, le TSR relatif avait été introduit dans le plan d'intéressement à long terme afin d'aligner davantage la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur la performance de l'action. La période d'acquisition avait également été prolongée de deux à trois ans, et le « taux de mises identifiées » avait remplacé le « taux de mises numérisées » conformément aux objectifs stratégiques du Groupe. L'ensemble des critères reste inchangé en 2022.

A cette occasion nous rappelons que les plans d'attribution d'actions de performance sont mis en place au profit des mandataires sociaux et de salariés de la Société. Les caractéristiques, critères de performance et conditions de présence du plan d'intéressement à long terme (LTI 2022-2024) décrites dans la section 2.2.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022 sont applicables à l'ensemble des bénéficiaires (salariés et DMS) à l'exception de l'obligation de détention de 20% des actions jusqu'à la fin de leur mandat pour les DMS.

Enfin, les actions de performance seront attribuées dans le cadre d'une autorisation conférée au conseil d'administration qu'il vous est demandé de renouveler lors de l'assemblée générale du 26 avril 2022 (résolution 15).

Suppression de la réserve statutaire prévue à l'article 29 des statuts et modification de l'article 29 (résolution 18)

Le dispositif de réserve statutaire s'avère être moins adapté compte tenu de l'évolution de la structure financière de la Société avec un niveau de résultats et de fonds propres plus élevé qu'au moment de sa mise en place.

Par conséquent, lors de l'assemblée générale il sera proposé de :

- Supprimer l'obligation de constituer une réserve statutaire et modifier de ce fait l'article 29 des statuts de la Société ;
- Décider que la totalité des sommes affectées à la réserve statutaire, soit un montant total de 96 826 190,34 euros (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de l'affectation du résultat 2021) sera transférée à la réserve facultative qui s'élèverait donc à 411 035 224,84 euros.



Nous espérons que vous trouverez les observations ci-dessus utiles pour mieux comprendre notre approche et que vous soutiendrez le Conseil dans ses efforts constants pour s'aligner sur les meilleures pratiques et les normes de marché.

Le Conseil compte sur votre participation et espère obtenir votre soutien sur les résolutions soumises au vote à l'assemblée générale de cette année.

Pour toutes questions ou commentaires concernant cette lettre ou l'agenda de l'assemblée générale, vous pouvez nous contacter à l'adresse : invest@lfdj.com.

Très cordialement,

Marc Willaume

Relations investisseurs et communication financière

mwillaume@lfdj.com / +33 6 07 43 03 96